

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Euroméditerranée : Participation du Conseil Départemental au financement du projet d'aménagement du parc Bougainville

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de confirmer l'engagement du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône aux côtés des autres collectivités publiques concernées par le financement des travaux d'aménagement du parc Bougainville dans le périmètre d'Euroméditerranée,
- de participer à cette opération à hauteur de 1000 000 €,
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat et de financement annexée au rapport,
- de procéder à l'affectation comme indiquée dans le rapport.

Cette participation de 1000 000 € sera engagée sur l'autorisation de programme globale 2016-10198AA inscrite au budget départemental, chapitre 204, fonction 91, article 204163, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
Mme CARADEC ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée